



Vincent Locas, avocat

Chef, Prévention et gestion des litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vincent.locas@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 1^{er} mars 2023

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Place Victoria

800, rue du Square-Victoria

41^e étage, bureau 4125, C.P. 001

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : 2^e demande réamendée d'examen du rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2022

Notre dossier : 312-01006

Dossier Régie : R-4209-2022

Chère consœur,

Énergir soumet par la présente ses commentaires quant aux demandes de paiement de frais déposées par les personnes intéressées ayant participé à la rencontre d'information du 9 février 2023 tenue dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Énergir constate que seule la demande de SÉ-AQLPA¹ porte sur autre chose que les frais découlant de la participation à la rencontre d'information et fixés à 1 600 \$ par le paragraphe 18 b) du *Guide de paiement de frais 2020*. Dans sa lettre datée du 23 janvier 2023, la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** ») mentionnait explicitement que les demandes de paiement de frais devaient porter sur la participation à la rencontre d'information². De plus, la Régie n'a jamais prévu que les personnes intéressées puissent déposer des demandes de paiement de frais pour autre chose que la participation à la rencontre d'information. Rappelons aussi que SÉ-AQLPA n'a toujours pas été reconnue comme intervenante au présent dossier; sa demande en ce sens étant toujours sous examen par la Régie et Énergir ayant formulé des commentaires afin qu'elle ne soit pas accueillie³.

Pour ces raisons, Énergir demanderait respectueusement à la Régie de ne pas accueillir la demande de paiement de SÉ-AQLPA pour les frais qui ne découlent pas de sa participation à la rencontre d'information du 9 février 2023.

¹ C-SÉ-AQLPA-0012.

² A-0005, p. 3.

³ B-0161.

Quant au reste, Énergir s'en remet à la décision de la Régie.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Vincent Locas

Vincent Locas
VL/nv